

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

Compte rendu du conseil d'administration
de l'Ensa de Paris-Belleville
réunion du 12 mars 2020

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président du CA

Collège des enseignants et chercheurs : François Brugel, Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, Jean-Paul Midant,
Excusé : André Lortie,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquame, Arnault Labiche,
Anabel Mousset,

Collège des étudiants : Alexandre Araujo, Yann-Hervé Tappe-Pineau

Excusée : Roxane Tribut

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Patrick Bloche, Pascal Dayre, Jack-Yves Bohbot, Philippe Tchamitchian

Excusés : Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto pouvoir donné à Patrick Bloche, Pascale Guedot pouvoir donné à Jack-Yves Bohbot

Assistent sans voix délibérative :

Le directeur : François Brouat, Directeur,

La Présidente du CPS : Solenn Guevel,

Le Vice-Président du CPS : Guy Lambert

La représentante du DRAC Ile-de-France : Katya Smardzic

La contrôleur budgétaire : Chantal Bonnefoy

L'agente comptable : Florence Bougnaud Vedel

Assistent à titre d'experts : Agnès Beauvallet, Directrice RH et logistique, Catherine Karoubi, Directrice financière, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Murièle Fréchède, Directrice des études, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président accueille les administrateurs et constate que le quorum est atteint. Il accueille et présente Florence Bougnaud-Vedel, nouvelle agente comptable de l'Ecole.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il rappelle que deux points sont en attente concernant la composition du Conseil d'administration : le siège de personnalité qualifiée précédemment occupé par Yann Fabes et la possibilité de procéder à une élection partielle pour pourvoir le siège du collège enseignant vacant. François Brouat explique d'une part qu'alors qu'il souhaite privilégier le partenariat avec l'ENSCI, la nomination du successeur de M. Fabes n'est toujours pas aboutie, d'autre part que le ministère devrait prochainement confirmer la possibilité de procéder à une élection partielle pour le temps du mandat restant à courir. Il espère voir ces deux sujets rapidement résolus.

Jean-François Renaud rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation CR réunion du 28 novembre 2019
2. Compte financier 2019
3. Rapport d'activité 2018/19
4. Dossier d'habilitation de la HMNOP. *Il est proposé d'intervertir les points 2 et 3 de l'OJ, des experts participants au point 3 (Mirco Tardio responsable pédagogique et Déborah Arnaudet, responsable administrative de la HMNOP)*
5. Soutien pour la participation aux Archipiades 2020 à l'association étudiante Bellasso
6. Soutien au festival Bellastock 2020
7. Questions diverses, notamment :
 - Mobilisation des ENSA
 - Inscription des nouveaux doctorants à la rentrée 2020
 - Mise en place d'un Contrat d'Objectifs et de Performance avec le ministère de la culture
 - Accréditation HCERES

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été envoyés en 3 fois.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d’administration du 28 novembre 2019

Le compte-rendu a été envoyé avec la convocation à la présente réunion. Il n’appelle pas de remarque des administrateurs.

Une délibération est proposée au conseil d’administration :

DÉLIBÉRATION N°1 :

Le conseil d’administration de l’École nationale supérieure d’architecture de Paris-Belleville approuve le compte rendu de la réunion du conseil d’administration du 28 novembre 2020.

Décompte des votes

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15 (unanimité)

Contre : 0

2- Compte financier 2019

(arrivées de Patrick Bloche et de Raphael Fabbri)

Le Président donne la parole à Catherine Karoubi, Directrice financière et à Mme Florence Bougnaud-Vedel, agente comptable.

Catherine Karoubi présente la note de l’ordonnateur qui accompagne le compte financier pour l’année 2019 et retrace l’évolution de l’activité de l’École. Le compte financier traduit la manière dont l’ordonnateur s’est employé à exécuter le budget voté, conçu pour répondre aux principes qui constituent la politique de l’École et son projet d’établissement, et, plus largement pour mettre en œuvre la politique de l’Etat. Le budget initial (BI) 2019 a été approuvé par le conseil d’administration (CA) du 28 novembre 2018, il a fait l’objet d’une rectification (BR) approuvée le 26 septembre 2019.

Le compte financier est constitué de 2 volets :

- Les états financiers constitués du bilan, du compte de résultat, de l’annexe des comptes annuels
- Les états d’exécution de la comptabilité budgétaire constitués du tableau des autorisations d’emploi, du tableau des autorisations budgétaires et du tableau de l’équilibre financier

1. Les autorisations d’emplois

Tableau 1

L’établissement dispose à ce jour de 71 ETPT/ETP sous plafond LFI et de 4 ETPT/ETP hors plafond correspondant à des contrats aidés.

La masse salariale représente 39,12 % du budget de l’établissement et s’élève à 2 177 637 € à laquelle s’ajoutent 21 143,77 € pour la médecine préventive, les actions sociales, les cotisations diverses.

2. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde déficitaire de 397 603,31 €.

Il tient à une programmation d’investissement à hauteur de 682 474,34 € financés sur les ressources propres de l’établissement (voir tableau 6).

Le montant des autorisations d’engagement (AE) s’élève à 2 480 549,41 € et les crédits de paiements à 2 515 546,42 €, la différence de 34 997,01 € représente les dépenses engagées les années précédentes et payées en 2019.

Les recettes totalisent 5 168 722,92 €.

I - Situation budgétaire

Cette analyse de la comptabilité budgétaire apporte une vision différente et complémentaire de la comptabilité générale présentée par l’agent comptable.

A - Exécution des recettes

Les recettes encaissées s’élèvent à 5 168 722,92 €, la prévision était de 5 163 761 €, l’exécution budgétaire est de 100,10 %, légèrement supérieure à l’exécution de 2018 (97,77 %). Les recettes se composent principalement de ressources propres et de subventions ainsi que d’opérations d’ordre comptable.

A.a Recettes globalisées :

- Subvention pour charge de service public (MC) : 3 930 280 €

La subvention de base du Ministère de la Culture (MC) s'élève à 3 615 640 €, Elle est équivalente à celle de 2018 et représente 70,04 % des recettes.

Viennent s'ajouter à cette subvention :

- 83 940 € pour 2,5 contrats doctoraux
- 17 500 € pour les actions internationales
- 15 000 € le soutien à La Chaire partenariale « Réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager »
- 33 000 € concernent les participations au réseau de la transition écologique (25 000 €), et pour le programme CulturePro, aide à la création d'ateliers inter-écoles avec la ville d'Evry (8 000 €).
- 12 500 € de compensation pour un contrat d'études et de recherche
- 30 000 € pour les décharges horaires (Recherche et Chaire)
- 47 000 € pour le fonctionnement de l'Ipraus
- 10 000 € pour un contrat d'étude concernant les « Tours nuages »
- 6 000 € pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès,
- 30 000 € de subvention pour notre adhésion à la ComUE Paris-Est,
- 20 200 € de participation à la restauration collective et les actions sociales
- 9 500 € de petites subventions diverses
 - Autres financements de l'Etat : l'Agence de Service et de Paiement verse une participation de 24 259,56 € pour aider au financement des emplois aidés (CUI).
 - Fiscalités affectées : 38 940,82 €

Revertement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit 20 € de base plus 18 € de péréquation soit 38 € par étudiant inscrit. Pour l'année 2018/2019, l'école a perçu 38 940 €. La programmation des actions financées par le produit de la CVEC est orientée vers la santé des étudiants (4 conférences sur le sommeil, consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue), les activités sportives et culturelles.

- Autres financements publics : 10 254,04 €

Partenariat avec la DDT de la Mayenne qui a participé à hauteur de 5 254,04 € à l'organisation du workshop rural à Meslay sur Maine, participation du Frac Val de Loire pour l'exposition Lina Bo Bardi lors de la biennale d'architecture d'Orléans 4 000 €, prise en charge par Campus France des frais de tutorat pour un réfugié syrien 1 000 €.

- Les ressources propres totalisent 898 032,29 € ce qui représente 17,41 % des recettes. Elles sont en augmentation + 9,92 % par rapport à 2018 (816 983 €).

Les droits d'inscription de 2019-2020 totalisent 537 786,67 € (482 902 € en 2018) dont 30 333,32 € pour le mastère scénographie soit une augmentation de 11,37 % ; les droits de préinscription s'élèvent à 98 864 € (89 318 € en 2018), ils sont en augmentation de 10,73 %. Le montant total des droits d'inscriptions et de préinscriptions (636 687,67 €) représente 70,82 % des ressources propres.

151 donateurs ont versé leur taxe d'apprentissage à l'école pour un montant de 72 232,34 €. Cette recette est en augmentation de 26,23 % car en 2018 139 donateurs avaient versé leur TA pour un montant de 57 221 €.

Le produit de la vente des cartes de photocopies est de 61 948,50 €. Elles sont en hausse de 148,41 %, la mauvaise programmation des serveurs d'impression en 2018 (24 938 €) a été résolue en 2019.

La participation des étudiants aux voyages pédagogiques, représentant 1/3 du transport s'élève à 84 363 € et 20 625 € de participation sur l'hébergement.

Les locations d'espaces s'élèvent à 12 495 €.

Diverses recettes (logement de fonction, cartes d'étudiants, formation continue, remboursement de la taxe d'habitation) totalisent 10 276,76 €.

A.b Recettes fléchées :

- Financements de l'Etat fléchés : 59 758,11 €

Ils comprennent 49 876 € d'aide à la mobilité étudiante versés par le MC (ainsi que 60 400 € inscrits en compte de tiers pour la mobilité des étudiants boursiers), et le solde de 9 882,11 € de la convention de recherche « cour couverte ».

- Autres financements publics : 207 198 €

La Chaire partenariale « Réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager » associe à l'école la DRAC Ile de France (40 000 €) et le Centre des Monuments Nationaux (40 000 €). Le programme européen Erasmus + a versé 87 049 €, le Conseil Régional d'Ile de France a versé 10 150 € pour l'aide à la mobilité étudiante. Une convention de mécénat, gérée par l'Ecole Doctoral, Ville, Transports et Territoires, a été signée avec la Caisse des Dépôts et consignation pour une durée de 3 ans soit 15 000 € annuel, ayant pour objet « le maintien de la dimension artisanale du travail de l'architecte au temps numérique comme moyen de défendre une pratique durable et responsable - l'exemple d'Alvaro Siza ».

Concernant la recherche, un nouveau contrat de la Caisse des Dépôts d'une durée de 2 ans a été attribué au laboratoire Ipraus : « Rendre visible » pour 15 000 € annuel, 2 contrats de recherche ont été soldés.

Les diverses subventions versées par le MC s'élèvent ainsi à 3 980 156 €, en 2018 elles totalisaient 4 034 914 €, soit - 54 758 €. Cette baisse s'explique par le fait que le MC a réduit la subvention pour l'Ipraus

(- 2 000 €), n'a pas attribué un contrat doctoral (- 25 258 €), a versé une participation moindre pour le projet CulturePro (- 32 000 €).

Par ailleurs le MC a versé + 4 500 € pour le réseau transition écologique (rénovation énergétique).

B – Exécution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses (fonctionnement, personnel et intervention) s'élèvent à 4 521 776,64 €.

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 2 515 546,42 €. La prévision était de 2 587 286 €, l'exécution budgétaire est de 83,95 % en AE et de 97,23 % en CP. Le taux de consommation des CP a augmenté par rapport au compte financier de 2018 (93,90 %) ce qui s'explique par une meilleure consommation des crédits. La différence entre les AE programmés au BR 2019 et l'exécution correspond pour partie aux dépenses d'électricité (nouveau marché pour 3 ans à compter du 1/01/2020) qui ont été engagées en 2019 pour un montant 367 354 €, mais qui ne seront payées (CP) qu'en 2020, en 2021 et en 2022.

Les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments sont en baisse de 62,70 %, elles s'élèvent à 63 821,43 € pour des travaux d'entretien et de maintenance comprenant, les reprises d'étanchéité et entretien, l'électricité, serrurerie et menuiserie ainsi que des travaux pour la mise aux normes/ sécurité sur des gaines de désenfumage et les verrières de la bibliothèque.

Pour la diffusion de la culture architecturale, les festivités pour les 50 ans de l'école ont commencé en septembre 2019 avec divers événements (50 458,34 €) : une conférence inaugurale, un reportage photos, la biennale des anciens étudiants, une réception, la fabrication d'objets promotionnels. Cet événement se terminera en juin 2020.

Le nouveau site internet et intranet (93 629 €) est opérationnel depuis fin septembre 2019.

La troisième édition de l'annuel 2017-20178 (21 300 € pour l'impression, 11 885,50 € pour les graphistes et les traductions) a été réalisée, il rend compte de la production de l'Ecole, celles des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

La priorité donnée à la mobilité et aux échanges internationaux a été poursuivie. Cette année l'école a fait voyager 908 étudiants pour un montant de 309 409,85 €, en France, en Europe et dans le reste du monde (l'étudiant paie 1/3 du transport et son hébergement).

Le versement des subventions à nos divers partenaires (COMUE, la Conférence des Grandes Ecoles, le Groupement d'Intérêt Scientifique intitulé « Etudes asiatiques », l'agence universitaire de la francophonie, Bellasso, Bellastock) s'élève à 56 000 €.

L'achat de fournitures (cartouches d'encre, rouleaux de papier pour traceurs, bois, cartons, peinture, papier...) et petit matériel pédagogique (petits outillages et accessoires, souris, câbles, ...) représente 119 812,30 €.

2) Personnel

Les dépenses de l'enveloppe personnel s'élèvent à 2 198 780,47 €. La prévision était de 2 360 711 €, l'exécution budgétaire est de 93,16 % (94,23 % en 2018) en AE et de 93,14 % (94,21 % en 2018) en CP, elle est très proche de celle de 2018. Cette enveloppe comprend : la masse salariale, les indemnisations pour le chômage, la médecine préventive, les actions sociales, cotisations diverses.

La masse salariale atteint 2 177 637,23 €, la prévision était de 2 335 117 €, soit un taux d'exécution de 93,26 % qui est stable par rapport à 2018 (94,23 %). La masse salariale est en légère augmentation de 2,75 %. Pour mémoire, le MC rémunère directement les agents titulaires à hauteur de 7 781 944 €.

Au 31 décembre 2019, on recensait 18 enseignants en CDI, 10 en CDD de 3 ans, 37 en CDD de 1 an, représentant 28,04 ETPT. Concernant les agents administratifs contractuels de l'établissement, l'effectif est en hausse soit 17,5 ETPT. Deux enseignantes titulaires en congés maternité ont été remplacées par deux agents non titulaires.

Les contrats uniques d'insertion (CUI) ne pouvant plus être renouvelés, 2 agents ont été contractualisés en septembre 2019.

Il n'y pas eu de d'indemnités de chômage versées en 2019.

La médecine préventive a été versée pour un montant de 12 327,10 €, les actions sociales pour 3 764,53 €, la RAFP part patronale pour 3 421,92 €, indemnité changement de résidence pour nécessité de service 753,22 € et les cotisations Urssaf (artiste, droit d'auteur...) pour 877 €.

3) Intervention

Les bourses de mobilité allouées aux étudiants s'élèvent à 169 525 €, l'exécution budgétaire est de 98,29 % en AE et en CP. Elles ont permis de faire partir 89 étudiants en mobilité en 2019 (-2 étudiants par rapport à 2017), 51 étudiants se sont répartis dans 13 pays européens (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Suède) et 38 étudiants se sont répartis dans 11 pays hors-Europe (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Suisse, Taïwan, Thaïlande).

C – Exécution des recettes d’investissement

Le MC n’a pas attribué de subvention d’investissement pour l’année 2019.

D – Exécution des dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 682 474,34 €. Elles sont financées par la capacité d’autofinancement et le prélèvement sur le fonds de roulement.

La prévision de dépenses était de 898 940 €, l’exécution budgétaire est de 86,89 % en AE et 75,92 % en CP. Les travaux d’aménagement d’un bureau et d’une banque d’accueil au centre de documentation du laboratoire de recherche qui devaient être engagés en 2019 et payés en 2020 n’ont pas été effectués.

Les travaux d’aménagement pour la cafeteria ont été réalisés, ils s’élèvent à 387 280,79 €, vient s’ajouter pour 16 531,20 € du matériel de restauration. Les travaux de peinture ont été engagés pour un montant de 15 825 ,60 € et seront payés en 2020.

Des investissements pour la maintenance du bâtiment ont été effectués : remise en peinture de divers locaux (75 082,20 €), mise aux normes d’une gaine de désenfumage (22 135,32 €), remplacement d’une partie des luminaires existants par des luminaires à leds dans les bâtiments A, C et à l’atelier bois (6 371,04 €), installation d’un rideau d’air chaud au niveau de l’accueil (7 894,08 €), pose de casiers dans la salle des enseignants (3 410,16 €).

Le vidéoprojecteur de l’amphithéâtre Huet a été changé ainsi que celui dans la salle des conseils et au 46 bld de la Villette (22 358,86 €), un écran d’information a été installé à l’accueil (5 661,09 €).

Les investissements du service informatique s’élèvent à 81 437,94 €, 55 ordinateurs pour l’administration ont été remplacés, 4 portables destinés au télétravail ont été acquis ainsi que 3 ordinateurs mis à disposition du labo photo et 2 ordinateurs au labo vidéo, 4 ordinateurs pour l’Ipraus et un scanner pour le centre de documentation.

Des investissements courants tels que logiciels pédagogiques, logiciel comptable pour la récupération des factures dématérialisées sur Chorus Pro, mobiliers, matériels pédagogiques et outillage (tables modulables, scie à bois, perceuses...) ont été réalisés tout au long de l’année et totalisent 54 311,66 €.

Un certain nombre d’opérations prévus en BI et BR 2019 ont été reportées en BI 2020 soit :

- isolation acoustique de la salle JPB
- le complément du système intrusion
- création de trappes de visites
- complément de mise en place de bandes d’éveil à la vigilance (escaliers extérieurs)
- complément de mise en place de prolongement des mains courantes
- accroissement de l’éclairage (au 46 bd de la Villette)
- évolution technologiques (vidéoprojecteurs à leds...)
- le réaménagement d’un local « archives »
- extension de l’atelier maquettes

3. L’équilibre financier

Tableaux 4 et 5

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaires et non budgétaires ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l’établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l’exercice.

Il fait apparaître pour l’ENSA PB, en 2019, la nécessité de procéder à un prélèvement sur la trésorerie de 396 318,02 € €.

La gestion de l’année 2019 se traduit par une augmentation de l’exécution budgétaire avec un taux global d’exécution des dépenses de 87,17 % en AE (82,94 % en 2018) et de 92,47 % en CP (89,36

Le solde budgétaire est négatif, il s’élève à 397 603,31 €, résultat de la différence entre le montant des recettes et des paiements (crédits de paiement).

Pour autant, la situation financière de l’établissement est saine.

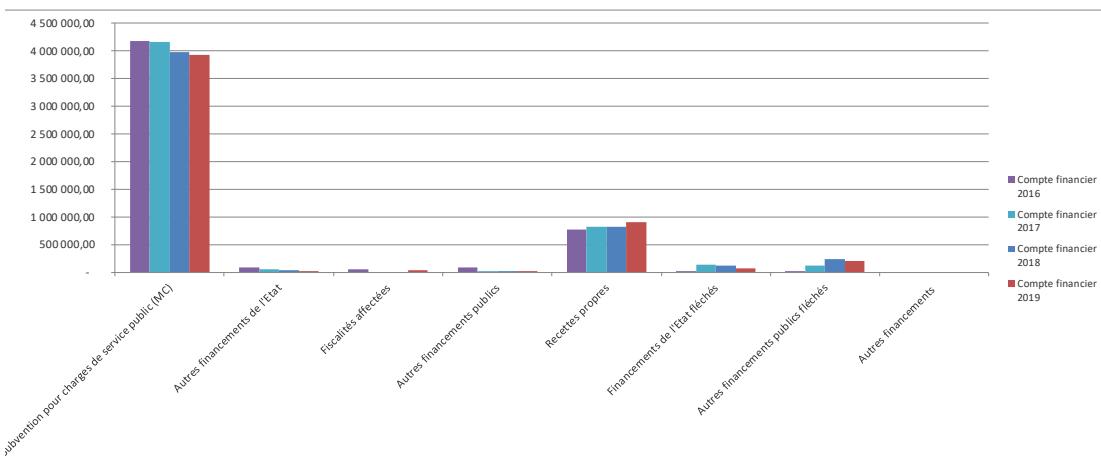
En 2019 le logiciel Immos.net GFI a été acquis, il permet la gestion complète des investissements (calcul des amortissements, transfert automatique des écritures de dotation, création automatique des fiches d’immobilisation), et l’obtention d’états prévisionnels pour préparer le budget des années à venir.

La dématérialisation des factures a été mise en place au moyen de GFi-CAB, outil de communication automatique pour récupérer les factures des fournisseurs déposées sur Chorus Pro, solution mutualisée de facturation électronique mise en place pour tous les fournisseurs de la sphère publique afin de répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014.
En janvier 2020, la dématérialisation de la chaîne de la dépense a été mise en œuvre.

Evolution des recettes

	RECETTES			
	Compte financier 2016	Compte financier 2017	Compte financier 2018	Compte financier 2019
Subvention pour charges de service public (MC)	4 175 410,00	4 157 747,00	3 980 438,00	3 930 280,00
Autres financements de l'Etat	76 981,56	53 713,77	30 803,25	24 259,66
Fiscalités affectées	51 641,56			38 940,82
Autres financements publics	81 950,11	5 536,00	5 137,70	10 254,04
Recettes propres	770 351,33	812 289,26	816 983,00	898 032,29
Financements de l'Etat fléchés	20 750,00	128 132,35	118 303,12	59 758,11
Autres financements publics fléchés	4 370,18	114 585,72	230 315,71	207 198,00
Autres financements				
TOTAL DES RECETTES (C)	5 181 454,74	5 272 004,10	5 181 980,78	5 168 722,92

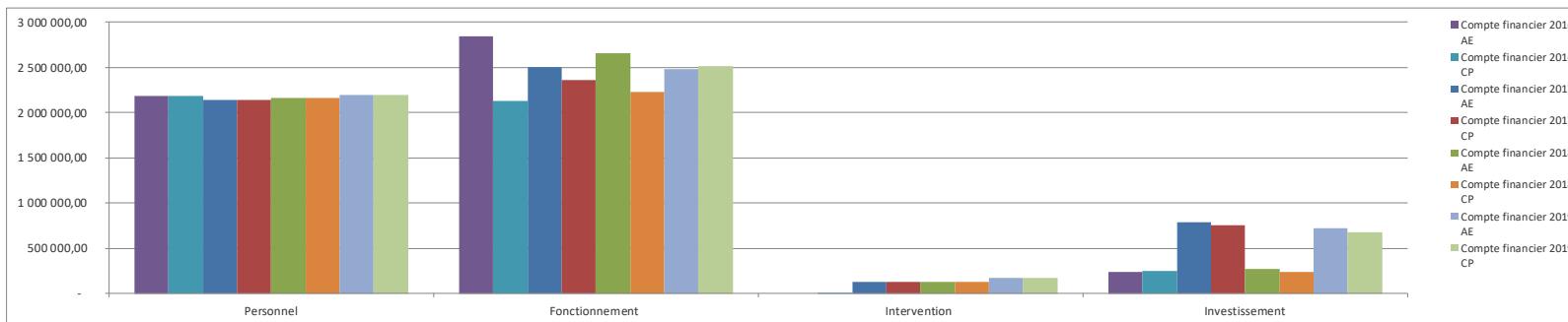
Par rapport au compte financier 2018, les recettes sont en très légère baisse de 0,24 %,



Evolution des dépenses par enveloppe

	DEPENSES							
	Compte financier 2016		Compte financier 2017		Compte financier 2018		Compte financier 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 183 788,91	2 183 788,91	2 142 725,99	2 142 725,99	2 162 147,65	2 161 626,48	2 199 261,55	2 198 780,47
Fonctionnement	2 842 558,92	2 129 822,10	2 506 657,86	2 357 195,19	2 656 632,01	2 228 463,56	2 480 549,41	2 515 546,42
Intervention	-	5 313,40	127 455,60	127 455,60	131 686,60	131 686,60	169 525,00	169 525,00
Investissement	242 067,02	253 590,30	783 021,51	757 464,03	273 666,85	238 908,57	717 924,55	682 474,34
TOTAL DES DEPENSES	5 268 414,85	4 572 514,71	5 559 860,96	5 384 840,81	5 224 133,11	4 760 685,21	5 567 260,51	5 566 326,23

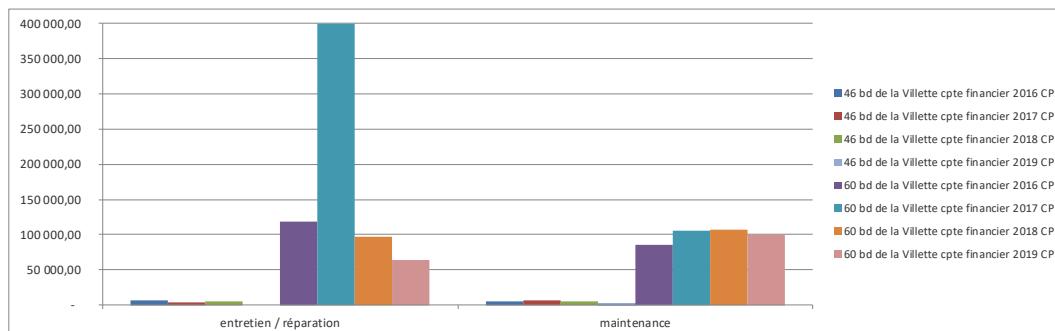
En 2019, l'investissement présente une augmentation très importante, il concerne particulièrement les installations générales au 60 bd de la Villette avec l'aménagement de la cafétéria qui représente plus de la moitié des dépenses (59,17%)



Evolution des dépenses de fonctionnement sur l'immobilier

	DEPENSES							
	46 bd de la Villette	60 bd de la Villette						
	cpte financier 2016	cpte financier 2017	cpte financier 2018	cpte financier 2019	cpte financier 2016	cpte financier 2017	cpte financier 2018	cpte financier 2019
entretien / réparation	6 690,60	4 316,40	4 828,80	-	118 260,89	399 858,20	96 965,29	63 821,43
maintenance	5 265,45	6 209,07	4 798,72	2 701,27	85 408,31	106 199,71	107 192,43	99 159,87
TOTAL DES DEPENSES	11 956,05	10 525,47	9 627,52	2 701,27	203 669,20	506 057,91	204 157,72	162 981,30

Pour 2019 entretien/réparation pour le 60 bd de la Villette: reprises d'étanchéité et entretien, électricité, serrurerie et menuiserie ainsi que des travaux pour la mise aux normes/ sécurité sur des gaines de désofumage et les verrières de la bibliothèque.



Jean-François Renaud donne la parole à Madame Florence Bougnaud-Vedel, agente comptable.

Florence Bougnaud-Vedel présente les données comptables de l'exercice 2019 issues de l'annexe et résultant du compte de résultat et du bilan.

I – Données de la gestion en comptabilité générale : le compte de résultat

1) Les charges de fonctionnement et d'intervention

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6 239 604,92 € au titre de l'exercice 2019. Elles sont sensiblement plus élevées que pour l'exercice 2018, avec une augmentation de 406 525,03 € qui se concentrent sur les charges de services extérieurs et les charges d'intervention.

	2018	2019	Evolution	Répartition %
Achats et variation de stocks	447 928,15 €	418 979,71 €	-1 %	7 %
Achats de sous-traitance et services extérieurs	361 348,95 €	387 443,68 €	7 %	6 %
Autres services extérieurs	1 171 519,05 €	1 473 994,11 €	26 %	24 %
Impôts, taxes et versements assimilés	92 944,20 €	81 216,11 €	-13 %	1 %
Charges de personnel	2 090 578,01 €	2 142 757,44 €	2 %	35 %
Autres charges de gestion	214 770,05 €	271 251,53 €	26 %	5 %
Charges financières	100,24 €	8,21 €	-92 %	0 %
charges d'intervention	131 686,60 €	169 525,00 €	29 %	3 %
Dotations amort, dépréciations provisions	1 295 204,64 €	1 294 429,13 €	0 %	21 %
	5 833 079,89 €	6 239 604,92 €	7 %	100 %

– **Les dotations aux amortissements** apparaissent quasiment stables. Il est à noter qu'au 31/12/2019, des dotations supplémentaires ont été passées correspondant à des corrections d'amortissements. Un nettoyage de l'état des immobilisations a été réalisé à l'occasion du changement de logiciel de suivi des immobilisations.

Par ailleurs, deux sorties d'immobilisations ont été effectués sur du matériel informatique acquis suite au vol de deux ordinateurs portables.

– Le poste « **autres services extérieurs** » a également augmenté par rapport à 2018,

(Création du Site de l'école, 50 ans de l'ENSA PB)

– **Les charges d'intervention** sont plus importantes qu'en 2018 : 169 525 € contre 131 686,60 €. Il s'agit des allocations mobilité (ERASMUS +, MCC non boursier et région Ile de France).

2) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont légère augmentation par rapport à l'exercice 2018 et s'élèvent à 6 098 923,45 €.

	2018	2019	Evolution	Répartition %
Produits, services, marchandises	710 580,64 €	804 588,72 €	13 %	13 %
Subventions d'exploitation	4 159 126,92 €	4 195 602,04 €	1 %	69 %
Autres produits de gestion	185 578,45 €	187 706,21 €	1 %	2,5%
Produits financiers	569,75 €	0,00 €		0 %
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	912 898,52 €	911 026,48 €	-1 %	15 %
	5 968 754,28 €	6 098 923,45 €	1 %	100 %

– **Les subventions d'exploitation**, d'un montant de 4 195 602,04 €, représentent près de 70 % des produits de fonctionnement de l'ENSA. Les subventions pour charge de service public s'élèvent à 4 043 856 € et celle de fonctionnement en provenance de l'Etat

et autres entités publiques sont de 106 746,04 €. Les versements suite aux contrats IPRAUS ont été plus élevés en 2019 qu'en 2018 et s'élèvent à 45 000 € contre 15 000 € en 2018.

→ **Les ressources propres** s'élèvent à 804 588,72 € (hors taxe d'apprentissage et autres produits divers). Il est à noter leur augmentation par rapport à l'année 2018 en raison de la création d'un nouveau MASTERE scénographie.

Elles représentent environ 13 % de l'ensemble des produits de fonctionnement et comprennent essentiellement les droits d'inscription, participation des étudiants aux voyages et les droits de pré-inscription.

	2019	Répartition %
Droits d'inscription	513 771,67 €	57%
Droits d'inscription formation continue	5 953,20 €	0%
Droits de préinscription	98 864,00 €	10%
Droits d'inscription bibliothèque	150,00 €	0%
Perte cartes étudiants	825,00 €	0%
Locations d'espaces ¹	16 495,00 €	2%
Produits vente cartes photocopies	61 948,50 €	6%
Participations étudiants voyages	104 988,00 €	11%
Autres produits divers	23,39 €	0%
Prestations accessoires logt de fonct°	1 593,35 €	0%
Taxe d'apprentissage	72 232,34 €	8%
	876 844,45 €	100%

3) Le résultat de l'exercice

Total des **Produits** 6 098 923,45 €

Total des **Charges** 6 239 596,71 €

Résultat de l'exercice : - 140 681,47 €

L'exercice 2019 présente un déficit pour un montant de : **140 681,47 €**

4) Comparatif du résultat avec ceux des exercices antérieurs

	2016	2017	2018	2019
Charges	4 195 653,11 €	5 881 273,97 €	5 832 979,65 €	6 239 596,71 €
Produits	5 045 614,45 €	6 237 562,08 €	5 968 184,53 €	6 098 923,45 €
Résultat	849 961,34 €	356 288,11 €	135 674,39 €	-140 681,47 €

Depuis l'année 2016, il apparaît une augmentation constante des charges, de l'ordre de 49% en quatre ans.

Les produits n'ont pas évolué de manière proportionnelle aux charges, l'évolution n'étant que de 21 %.

Un creusement est donc constaté entre les produits et les charges ce qui a conduit à un résultat déficitaire pour l'exercice 2019.

5) La capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement ou « CAF » permet de mesurer la capacité de l'Ecole à financer par ses propres ressources les besoins financiers liés à son fonctionnement.

Elle est déterminée de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	- 140 681,47 €
+ Dotations aux amortissements	1 292 394,27 €
Reprises sur provisions	
- Quote- part reprise au résultat des financt rattachés à un actif	6 000,00 €
+ Valeur comptable des biens cédés	2 034,86 €
Produits de cession des éléments d'actif	- €
- Quote- part des subventions virée au résultat de l'exercice	905 026,48 €
Capacité d'autofinancement de l'exercice	242 721,18 €

Au titre de l'exercice 2019, la CAF est positive mais a fortement diminué² par rapport à l'année 2018.

II – La situation financière de l'ENSA de Paris-Belleville au 31/12/2019 : le bilan

La situation financière de l'École au 31 décembre 2019 est retracée au sein du bilan comptable. Il est composé de deux parties : l'actif et le passif. L'actif correspond à ce que l'ENSA Paris-Belleville possède (ses investissements, ses créances, ses disponibilités) et le passif à ce qu'elle doit (ses dettes, etc..).

Pour permettre une analyse économique, les différents postes du bilan comptable sont classés en masses homogènes et traitées d'après leurs fonctions respectives : investissement, financement et exploitation.

1) L'actif du bilan

Les investissements : Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 682 474, 34 €, en forte évolution par rapport à l'exercice 2018 et se répartissent de la manière suivante :

	2018	2019
Logiciels et matériels informatiques	34 694, 42 €	23 799, 51 €
Installations générales	76 440, 25 €	476 628, 11 €
Aménagement plantation	2 150, 40 €	-----
Matériel pédagogique acquis	5 255, 78 €	34 007, 66 €
Outilage acquis	-----	3 002, 40 €
Installations générales acquises	-----	32 290, 12 €
Matériel de bureau acquis	-----	5 145, 40 €
Mobiliers acquis	7 864, 62 €	-----
Autre mobiliers		19 294, 20 €
Matériel informatique acquis	109 230, 16 €	87 688, 94 €
Autres matériels divers	3 272, 94 €	618, 00 €
	238 908, 57 €	682 474, 34 €

→ Ces dépenses ont essentiellement porté sur le poste « installations générales » en raison des travaux réalisés dans la cafétéria de l'école (gros œuvres, divers agencements). L'autre poste relatif aux installations générales (32 290,12 €) concerne des installations visant à renforcer la sécurité des locaux.

→ Il est également à noter que le poste « matériel pédagogique a augmenté de manière significative avec l'acquisition de vidéoprojecteurs et divers outillages pédagogiques.

→ Par ailleurs, l'investissement en matière informatique s'est maintenu au cours de cet exercice. En effet, l'école a investi dans l'achat de matériels informatiques (acquisition d'unités centrales et d'ordinateur portables). Comme indiqué supra, du matériel informatique est sorti de l'actif au 31/12/2019. Il avait été rentré au cours de ce même exercice.

Les créances d'exploitation :

Les créances de l'ENSA de Paris-Belleville s'élèvent à 46 348,88 €. Elles représentent les sommes dues à l'Ecole. A la même époque, leur montant était de 95 235, 56 € en 2018 (267 215,16 € en 2017). Par conséquent, la situation s'est améliorée par rapport à l'an dernier. L'activité est maîtrisée et le suivi est assuré.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2019
Convention mécénat « Bassin Minier » / IPRAUS	15 000, 00 €
ANR hors invest d'avenir / Vite	7 261, 00 €
Clients locations locaux	4 000, 00 €
Retraite additionnelle Fonction Publique	4, 98 €
Acompte salaire régularisation en 2020	146, 38 €
Avance mission régularisation en 2020	800, 00 €
Charges constatées d'avance	19 136, 52 €
	46 348, 88 €

Elles sont constituées principalement par trois types de créances :

- Les créances sur les clients représentent 4 000 € au 31/12/2019. Ces créances, récentes, ont pour origine une location de salles ;
- Les créances sur les autres débiteurs : 22 407,38 € concernent principalement les conventions « bassin minier »/ IPRAUS (15 000 €) et des subventions versées par l'ANR pour 7 261 € sont attendues (hors programme investissement avenir) ;
- Des charges constatées d'avance ont été comptabilisées pour un montant de 19 136,52 €: il s'agit des charges payées au cours de l'exercice, mais qui se rattachent comptablement à l'exercice suivant. Il s'agit pour l'essentiel de frais d'abonnement.

Les disponibilités : La trésorerie

Les disponibilités s'entendent des montants dans le compte de dépôt au Trésor et dans la caisse de l'établissement. Elles s'élèvent à 2 741 532,78 €³ au 31/12/2019 (compte au Trésor et caisse). Elles sont en diminution par rapport à 2018 : 3 137 435, 46 € mais reste confortable.

2) Le passif du bilan

Le financement perçu au titre de l'investissement

Le financement de l'actif par l'État s'élève au 31/12/2019 à 36 289 962,32 €.

Aucune subvention d'investissement n'a été versée en 2019.

Les dettes de l'Ecole : Principalement des dettes à court terme

D'un montant de 45 238,41 € les dettes à court terme sont en baisse par rapport à l'année 2018⁴.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2019
Factures non parvenues	21 435, 32 €
Retenues de garantie immobilisation Bâtiment	19 364, 04 €
Bourses mobilité MCC Boursiers	1 200, 00 €
Recettes perçues avant émission de titre	3 239, 05 €
	45 238, 41 €

Elles correspondent principalement aux 2 types d'opérations :

- Des charges à payer : Il s'agit de dépenses effectuées auprès de fournisseurs. Le service fait a été constaté mais les factures n'ont pas été reçues par l'établissement au 31/12/2019.

→ Pour la première fois en 2019, ont été comptabilisées des retenues de garantie relatives à des immobilisations rattachées au bâti pour un montant de 19 364,04 €

Conclusion : Des dettes et des créances maîtrisées depuis quelques exercices qui permettent d'avoir des flux financiers au plus près de l'activité de l'Ecole.

3) L'analyse financière

C'est à partir du bilan que va être analysée la structure financière de l'établissement au 31/12/2019.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue la sécurité financière de l'Établissement. Il correspond au montant de ses ressources permanentes, c'est-à-dire les sommes dont l'École dispose, après avoir acquis ses immobilisations, pour financer son cycle d'exploitation courante et constituer sa trésorerie.

Il peut se calculer de deux manières : Par l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés ou par les actifs circulants sur les dettes à court terme, soit :

1. Calcul du fonds de roulement :

Solde créditeur des comptes de bilan cl1	46 977 695,75 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl2	6 824 419,65 €
Sous-total A	53 802 115,40 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 1	5 150 028,12 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 2	45 909 444,03 €
Sous-total B	51 059 472,15 €
Fonds de roulement au 31/12/2019 -Total A-B	2 742 643,25 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl4	46 348,88 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl5	2 741 532,78 €
Sous-total A	2 787 881,66 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl4	45 238,41 €
Sous-total B	45 238,41 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl5	- €
Fonds de roulement au 31/12/2019 -Total A-B	2 742 643,25 €

2) Détermination du besoin en fonds de roulement :

L'activité courante génère d'une part des créances d'exploitation à recouvrer (trésorerie non encore encaissée), d'autre part des dettes d'exploitation à payer. Cela correspond à une sortie de trésorerie différée.

Lorsque le montant des créances (encaissements non encore effectués) est inférieur au montant des dettes (décaissements à faire aux fournisseurs), l'établissement a un besoin de fonds de roulement négatif.

Au cas particulier, en 2019, l'activité de l'ENSA de Paris-Belleville a dégagé un besoin de fonds de roulement à hauteur de 1 526,65 €.

En conclusion, il apparaît que l'année 2019 a été marquée par le constat d'un résultat déficitaire. Depuis quatre ans, il apparaît que les charges ont évolué de près de 49 % alors que les produits n'ont augmenté que de 21 %.

Si la situation financière de l'Ecole affiche un niveau satisfaisant, sa capacité d'autofinancement a baissé par rapport aux années antérieures.

Des changements impactant à la fois le service financier et l'agence comptable sont intervenus :

- L'utilisation d'un nouvel outil de suivi des immobilisations a permis un nettoyage des comptes de l'actif immobilisé et une mise à jour.
- Les travaux réalisés pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne de la dépense a permis de rendre effective cette nouvelle organisation depuis février 2020 dans les échanges entre le service financier et l'agence comptable.

Au cours de l'année 2020, des réflexions pourront être menées entre la direction de l'établissement, le service financier et l'agence comptable pour améliorer davantage la qualité comptable.

1Une partie de la somme est en cours d'encaissement (4000 €).

2CAF 2018 : 517 980,51 €

3 2 741 117,40 en tenant compte des impayés de 415,34 €

4Dette à CT : 49 420,61 € en 2018

Mme Bonnefoy partage son constat de la très bonne exécution du budget. Celui-ci est déficitaire mais de façon inférieure au dernier Budget Rectificatif grâce à la capacité d'autofinancement qui est bonne. Le niveau du fond de roulement est acceptable bien qu'il y ait eu un prélèvement. Enfin, elle note que la comptabilité est très bien tenue.

Philippe Tchamitchian remercie pour cette présentation très claire. Il a une question à propos du fond de roulement. Les EPA n'ayant pas vocation à accumuler, un prélèvement sur le fond de roulement ne lui pose pas de problème de principe mais il s'interroge sur son sens : est-il destiné à une réalisation ou répond-il à un besoin d'équilibre ?

Il poursuit en expliquant que connaître le volume financier de l'Ecole (en ajoutant le budget ministériel complémentaire) permet de dégager la répartition des dépenses entre fonction support et enseignement, qui est de l'ordre de 40/60 dans les Universités. Pour l'Ecole les dépenses de personnels représentent 73 %. On peut ainsi tirer des enseignements sur le poids de la recherche et dessiner le profil financier au regard des activités de l'Ecole.

Le profil de dépenses traduit les objectifs budgétaires et la comparaison avec les universités est intéressante. Cela constitue un véritable outil de pilotage.

François Brouat ajoute que la comparaison avec les universités est effectivement intéressante, le développement d'une comptabilité par missions permettant de mieux comprendre le fonctionnement.

Solenn Guevel souhaiterait aborder la question, abordée en CFVE, du financement des voyages, alors qu'un certain nombre de conventions ont été signées, notamment concernant des workshops, qui imposent des voyages. Un vote en CFVE en faveur de l'organisation de voyages pédagogiques de promotion en 2^{ème} et 3^{ème} années de licence implique un budget plus important. Pour les master la réflexion est en cours, à ce stade l'objectif est qu'ils se déroulent en France quand ils sont liés à des enseignements. Même si d'autres éléments vont faire évoluer ce sujet, notamment le changement du titulaire du marché de voyages, elle tient à informer le Conseil d'administration des difficultés qui ne manqueront pas d'apparaître pour satisfaire la demande actuelle.

Béatrice Jullien, qui estime que les voyages sont un outil pédagogique important, demande si le montant alloué aux voyages est semblable à celui des autres ENSA et si des mutualisations sont possibles. François Brouat précise que les situations sont différentes entre ENSA et que l'activité partenariale internationale est effectivement particulièrement développée à Paris Belleville. Une réflexion est engagée pour maintenir cette activité, qui est très importante pour l'Ecole, à un haut niveau. Il espère pouvoir dégager des marges de manœuvre.

Jean-François Renaud pense que le budget dédié aux voyages devra être augmenté et précise qu'un travail de réflexion et de concertation est à faire avec la CFVE.

A François Brugel qui demande si la participation des étudiants aux frais n'est possible que pour les étudiants de 1^{ère} année, Murièle Fréchète explique que oui, car dans les autres promotions tous les étudiants ne partaient pas en voyage jusqu'ici et les voyages étaient très différents. Cette participation forfataire est aussi pratiquée pour les DSA.

François Brugel pose la question de l'assurance, que couvre-t-elle ? Catherine Karoubi précise qu'elle sert en cas de rapatriement et ne fait pas doublon avec la responsabilité civile individuelle. Elle se déclenche lors d'un départ et couvre tous les étudiants et enseignants de l'école.

Il demande si la subvention de base du ministère est constante et si elle est assise sur le nombre d'étudiants.

François Brouat indique que l'ensemble des règles seront remises à plat et que d'autres moyens de financement devront être dégagés au service d'une stratégie. La hauteur des moyens attribués par le ministère est le fruit d'une histoire. Fondée sur des éléments objectifs, elle a fait l'objet d'une révision à la hausse lorsque l'école s'est installée dans ses nouveaux locaux nécessitant une adaptation aux nouveaux équipements.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

DELIBERATION N° 2, RELATIVE AU COMPTE FINANCIER 2019 :

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 71 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond
- 5 567 260,51 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 199 261,55 € personnel
 - 2 480 549,41 € fonctionnement
 - 169 525 € intervention
 - 717 924,55 € investissement
- 5 566 326,23 € de crédits de paiement
 - 2 198 780,47 € personnel
 - 2 515 546,42 € fonctionnement
 - 169 525 € intervention
 - 682 474,34 € investissement
- 5 168 722,92 € de recettes
- - 397 603,31 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 396 318,02 € de variation de trésorerie
- - 140 681,47 € de résultat patrimonial
- 242 721,18 € de capacité d'autofinancement
- - 439 753,16 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 17

Abstention(s) : 0

Pour : 17 (unanimité)

Contre : 0

2 - Dossier d'habilitation de la HMNOP.

Deux experts participent aux débats sur ce point : Mirco Tardio responsable pédagogique et Déborah Arnaudet, responsable administrative de la HMNOP.

Le dossier a été présenté en Conseil Pédagogique et Scientifique réuni le 9 mars 2020. Celui-ci, étant en grève administrative, n'a pas formellement voté sur ce projet dont le contenu a été validé.

Murièle Fréchède rappelle que si les formations de post master font partie du périmètre de l'évaluation Hcéres, ce n'est pas le cas de la HMONP dont l'examen du dossier et l'habilitation relèvent du seul ministère de la culture. La dernière habilitation datant de 2017, le présent dossier est une mise à jour.

La responsabilité pédagogique de cette formation a été assurée pendant 10 ans par une maîtresse de conférences. Depuis septembre 2018, Mirco Tardio, maître de conférences associé à mi-temps, assure la coordination pédagogique de la formation en complément de ses heures d'enseignements (32h consacrées à la HMONP). La création d'un demi-poste supplémentaire qui lui permettrait d'assurer pleinement cette responsabilité en plus de ses enseignements a été demandée.

Déborah Arnaudet est la responsable administrative de la formation.

Murièle Fréchède et Mirco Tardio présentent les éléments de bilan exposés dans la note pédagogique demandée par le ministère.

Depuis sa création la formation à la HMONP a évolué sensiblement sans changement radical grâce à une mise en place bien maîtrisée dès le départ, associée à une relative continuité pédagogique. Les retours d'expérience et les évaluations des ADE ont permis d'améliorer progressivement les cours théoriques et de clarifier les attendus du mémoire professionnel. Pour que les objectifs de la formation soient en meilleure adéquation avec son évaluation, le rôle des directeurs d'étude, dénommés à l'ENSA-PB « référents », a dû être précisé et les modalités des jurys encadrées.

Evolution des cours théoriques :

La stabilité de la majorité des intervenants depuis la mise en place de cette formation offre aujourd'hui aux architectes diplômés d'état (ADE) de l'ENSA-PB un socle d'enseignements théoriques bien rodé.

Afin de favoriser la démarche critique des ADE développée dans leurs mémoires, les cours fondamentaux ont été enrichis de 3 séances ouvertes aux échanges qui permettent ainsi de sortir du cadre traditionnel des cours magistraux. Elles sont réparties tout au long du cursus de la formation.

- **Le témoignage d'une jeune agence d'architecture sur sa pratique**, ses différents moyens d'accès à la commande et les difficultés rencontrées introduit la formation. L'idée est ici de plonger les ADE dans le monde professionnel, dès la première séance, tout en valorisant de nouvelles pratiques de la profession portées par des jeunes équipes. Ainsi, les ADE s'identifient pleinement à ces jeunes professionnels et les interrogent spontanément en fonction de leurs questionnements personnels. Les intervenants sont désormais, le plus souvent, ADE HMONP et non plus DPLG, ce qui facilite d'autant plus les échanges.
- A mi-parcours, **3 ADE HMONP** habilités l'année précédente à l'ENSA-PB viennent parler de leur formation HMONP, de leur mise en situation professionnelle (MSP) et de la façon dont ils ont élaboré leur mémoire. L'objectif est de clarifier, à travers des exemples concrets et réussis, les attendus du mémoire, parfois difficiles à cerner pour les ADE qui ont du mal à avoir un recul critique sur leur MSP ou leur expérience professionnelle. La mise en perspective de plusieurs témoignages permet de rendre compte de la spécificité de chaque problématique et de la nécessité de s'impliquer personnellement dans le choix du sujet. Cette matinée vient en complément du suivi des ADE par les référents. Elle est également l'occasion de restituer des expériences de jury, tout en rappelant les objectifs de la formation à travers les critères d'évaluation.
- Depuis 2 ans, Véronique Biau (architecte-urbaniste en chef de l'Etat, sociologue, HdR en aménagement-urbanisme, chercheure au LET-LAVUE, ENSA Paris-La Villette, HESAM) assure une intervention sur « **les mutations du métier d'architecte : nouveaux positionnements, nouvelles professionnalités** » qui propose, à partir des apports de la recherche sur les métiers de la fabrication de la ville, de dresser le panorama des transformations profondes qu'a connues le métier d'architecte au cours des trente dernières années. Sur cette toile de fond, un accent est mis sur les nouveaux positionnements professionnels des architectes, tant dans l'exercice de la maîtrise d'œuvre que dans d'autres fonctions. Il s'agit de mettre en évidence, pour les ADE, la diversité des activités qui s'ouvrent à eux et de les aider à réfléchir sur leur professionnalité, c'est-à-dire leur conception des compétences et des valeurs qu'ils souhaitent personnellement engager dans leur pratique.

Les ADE participent avec un grand intérêt aux cours théoriques. Néanmoins, compte tenu de l'importance des promotions (environ 120 ADE), ils regrettent que l'interactivité reste limitée.

Afin de répondre à la demande des ADE, une séance réservée aux syndicats a été mise en place depuis septembre 2018. Dans un contexte de crise où la profession d'architecte est fragilisée, l'objectif de cette matinée est de faire valoir le rôle des syndicats en tant qu'organismes capables de l'aider à se fédérer. Lors de cette rencontre, sont abordés le positionnement institutionnel des syndicats et notamment leur représentation dans les commissions paritaires, ainsi que la convention collective des agences d'architecture, les montants des honoraires des architectes ou encore la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). Après avoir été assuré par le syndicat des architectes, cet enseignement est proposé cette année sous forme de panorama des organisations professionnelles et paritaires.

Clarification des attendus du mémoire :

Du fait des diverses interprétations possibles sur la nature des travaux demandés, les premiers mémoires professionnels présentaient une grande disparité. Pour remédier à cette situation fortement dommageable pour les ADE lors du jury final, les enseignants référents de l'ENSA-PB ont défini collégialement les attendus qui sont consignés dans le guide de la formation de l'HMONP dédié aux ADE.

Comme dans la majorité des Ecoles, le mémoire professionnel de l'ENSA de Paris-Belleville se caractérise par sa dimension réflexive avec la construction d'une problématique à partir de la MSP ou tout autre expérience professionnelle de l'ADE sur l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Il se différencie cependant sur 2 points :

- La nécessité de questionner d'une façon ou d'une autre le projet au cours du processus de maîtrise d'œuvre dans l'idée d'établir des liens avec les connaissances acquises en formation initiale sur la conception architecturale et urbaine.
- Les notions d'éthique et de déontologie qui peuvent être développées afin de rendre compte des spécificités des architectes par rapport aux autres acteurs de la maîtrise d'œuvre ou encore affirmer une posture personnelle.

Rôle des référents (directeurs d'Etude) :

Les directeurs d'étude des mémoires professionnels ont pris à l'ENSA de Paris-Belleville l'appellation de référents, dès la mise en place de la formation HMONP, afin d'éviter des similitudes avec les directeurs de mémoire de la formation initiale et ainsi favoriser le principe d'autonomie des ADE.

Comme précisé précédemment, différentes réunions avec les référents ont permis de clarifier les attendus du mémoire, mais également de définir les modalités d'encadrement.

Depuis la rentrée 2019/2020, dans l'objectif de répondre à l'évolution de la formation HMONP, aux retours d'expérience des référents, des ADE et des jurys, les modalités d'évaluations ont été revues et confèrent aux enseignants référents de plus grandes responsabilités.

Les enseignants référents doivent désormais évaluer l'investissement de l'ADE dans sa MSP et dans la rédaction de son mémoire (selon des critères communs d'assiduité, de réactivité, de recherche, d'engagement...). Ce contrôle continu correspond à 15 ECTS sur les 30 ECTS nécessaires à la validation de la partie pratique de la formation.

La validation de la partie pratique de la formation se fera sur la moyenne du contrôle continu et de la note du jury.

Une session de ratrappage est également mise en place et pourra être proposée à l'ADE selon les notes obtenues au contrôle continu et à la soutenance (jury).

Encadrement des jurys :

Afin d'assurer une meilleure cohérence entre l'évaluation finale et la nature des travaux demandés aux ADE de l'ENSA-PB, les référents ont jugé nécessaire de rédiger une note à l'attention des membres des Jurys. Elle précise le déroulement de la soutenance, les modalités, les critères de jugement et les principes de validation. Cette note qui est adressée aux membres du jury s'avère, au moment des soutenances, particulièrement utile en cas de litige.

Le travail mené par l'Ordre régional des architectes d'Ile-de-France, qui vise à mieux cadrer l'intervention de ses représentants, participe également de l'harmonisation des jurys.

Grâce aux différentes améliorations qui se sont succédées, la formation HMONP à l'ENSA-PB a acquis aujourd'hui une réelle cohérence. L'avis très enthousiaste des ADE et le retour positif des membres extérieurs des jurys sur la qualité des mémoires en sont la preuve tangible. Les échanges avec les autres écoles, à l'occasion du colloque de Rennes ou encore lors d'autres jurys d'HMONP, ont également permis de constater que les options pédagogiques choisies par l'ENSA-PB s'inscrivaient pleinement dans l'évolution des formations HMONP au niveau national.

Il existe toujours des difficultés à motiver les enseignants titulaires ou associés pour assumer la fonction de référent qui mérite d'être valorisée. Pourtant le rôle des référents est fondamental dans la formation HMONP puisque situé au croisement de la formation théorique et de la formation professionnelle, il est garant de sa spécificité. Mais, ses missions, qui sont multiples, sont rendues complexes par la diversité des profils des ADE. Le référent doit en tout premier lieu aider l'ADE à définir sa problématique de mémoire en favorisant son recul critique sur sa MSP ou ses autres expériences professionnelles. Cette mission s'avère particulièrement lourde pour les ADE inscrits directement après l'obtention de leur PFE et qui découvrent la réalité du monde professionnel. Le contexte de crise conduit, d'autre part, les ADE à réaliser leur MSP dans des situations de plus en plus litigieuses, qui exigent une attention soutenue de la part des référents pour ne pas les mettre en porte-à-faux lors de leur soutenance devant le jury. La mission du référent consiste également à suivre la rédaction du mémoire. Si l'on peut considérer que les ADE qui sortent de l'Ecole maîtrisent ce type d'exercice, en revanche on peut constater que beaucoup d'ADE, qui sont depuis un certain temps engagés dans le monde professionnel, ont perdu cette dextérité, ce qui implique de la part du référent un travail supplémentaire de relecture. Quant aux ADE qui réalisent leur MSP en province ou à l'étranger, leur éloignement engendre des difficultés dans la réalisation d'un suivi continu tout au long de l'année de formation. Limité à 4h par ADE, le travail des référents est largement sous-estimé puisque dans la réalité le temps passé varie de 8h à 10h selon les cas. La revalorisation du temps d'encadrement des référents au niveau national s'avère donc nécessaire pour assurer la pérennité de la qualité de la formation.

Redéfinition de la politique des stages pour une meilleure prise en considération des expériences professionnelles tout au long du cursus :

Depuis la dernière réforme des instances des ENSA, la commission « métier » s'est vue confier par la CFVE la mission de redéfinition de la politique des stages. Cette commission a clarifié les objectifs de chacun des stages obligatoires du cursus et les attendus des rapports de stages, afin de les mettre en perspective avec les MSP et les mémoires de la formation HMONP.

Il a également été décidé d'organiser en 3^{ème} année, une séance d'échanges avec les étudiants de L3 autour des stages (retour sur l'expérience en Licence et préparation à l'expérience en Master). Cette séance sera animée et organisée par les enseignants de la commissions métiers, l'objectif étant de valoriser les acquis et l'intérêt des expériences professionnelles des étudiants.

Pour rendre compte de l'importance des expériences professionnelles, il a été également décidé de les valoriser en année de césure.

Mise en place d'un réseau d'Alumni :

L'ENSA-PB dispose depuis 2017 d'un réseau officiel d'anciens élèves qui contribue à favoriser les échanges entre les étudiants et le monde professionnel.

L'association Alumni Paris-Belleville créé à l'occasion de la 3^{ème} Biennale des anciens élèves de l'école a ainsi pour objectif :

- d'établir et développer des relations amicales et des liens de solidarité,
- de contribuer au développement professionnel de ses membres et apporter un appui aux jeunes diplômés,
- de valoriser et promouvoir les activités et formation de l'ENSA-PB, assurer la représentation des anciens élèves et contribuer au rayonnement de l'école,
- de contribuer aux réflexions sur les enjeux de l'enseignement et de la vie professionnelle en échangeant des données récoltées auprès des anciens pour enrichir l'observatoire.

Dans le cadre de la célébration des 50 ans de l'école, la Biennale des anciens diplômés a porté sur une série d'ateliers autour du thème « Les métiers de l'architecture ». D'anciens diplômés de l'école sont venus partager leurs expériences auprès des étudiants actuels. Lors de chaque atelier, les intervenants ont présenté leurs parcours et leurs métiers, puis la discussion s'est engagée avec les étudiants.

Des perspectives peuvent également être dégagées :

La maturité de la formation HMONP permet aujourd'hui de projeter une nouvelle étape de son évolution résolument tournée sur l'extérieur. 3 domaines peuvent être retenus pour développer des échanges : la formation initiale, les diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) et le monde professionnel.

Mutualisation de la Mise en situation professionnelle de la formation HMONP avec les DSA :

L'ENSA-PB prévoit une mutualisation de la Mise en situation professionnelle avec 3 de ses DSA (Architecture et risques majeurs - Architecture et patrimoine - Architecture et projet urbain). Il s'agirait de proposer aux ADE inscrits en HMONP et DSA, de ne réaliser qu'une seule MSP, qui ferait l'objet de 2 mémoires distincts (l'un pour la soutenance HMONP et l'autre pour le DSA). Les cours théoriques des 2 formations resteraient obligatoires dans leur totalité. Cette mutualisation permettrait aux ADE de ne pas rallonger la durée de leurs études pour l'obtention de ces 2 diplômes distincts mais complémentaires pour la poursuite de leur projet professionnel.

Rapprochement de la formation HMONP avec le milieu professionnel :

Si les tuteurs d'agences sont en général absents lors des jurys de soutenance de l'ENSA-PB et que le temps d'encadrement des référents ne permet pas d'établir des contacts constructifs, en revanche il est important de souligner que nombre d'entre eux s'investissent pleinement auprès des ADE lors de leur mise en situation professionnelle. La transmission des savoirs peut être continue ou ponctuelle en fonction des situations. Dans certaines grandes agences parisiennes, qui ont pris l'habitude d'engager chaque année plusieurs ADE, des séances collectives régulières sont même parfois organisées. Elles sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des projets, d'analyser les différents problèmes rencontrés et de répondre aux questions des ADE. Ces différentes pratiques, qui se révèlent très profitables aux ADE, sont pourtant méconnues. Et les tuteurs se sentent bien souvent isolés, la feuille de route représentant le seul lien avec la formation

L'ENSA-PB envisage plusieurs réflexions :

- La redéfinition de la feuille de route en fonction du nouveau référentiel de compétences ;
- La mise en place d'une expérimentation de formation en alternance en Master. Ce projet, qui intéresse déjà certains tuteurs et référents, pourrait être mené parallèlement, afin qu'il puisse être effectif dans des délais relativement courts ;
- Le développement d'un réseau de partenaires, en collaboration avec l'Ordre national des Architectes. Il s'agirait, dans un premier temps, d'identifier les agences accueillant régulièrement un ou plusieurs ADE en MSP au sein de leur structure, afin de constituer un réseau de partenaires.

L'ENSA-PB s'est fixée comme objectif de continuer à faire évoluer la formation HMONP en engageant, en priorité, des actions concrètes dans la formation initiale et les DSA. Le rapprochement avec les tuteurs d'agences d'architecture, qui paraît aujourd'hui nécessaire pour offrir aux ADE une formation plus complète, permettra également d'envisager la mise en place d'un Master en alternance. Cette nouvelle approche pédagogique montre le bien-fondé de la formation HMONP qui permet de rapprocher l'enseignement des écoles d'architecture de la profession et ainsi répondre aux ambitions européennes.

Néanmoins, ces perspectives restent assujetties à la création d'un poste de titulaire pour la coordination pédagogique de la formation HMONP, qui disposerait d'un nombre d'heures suffisant (au minimum un mi-temps) pour mener à bien le suivi et l'avenir de cette formation au sein de l'ENSA-PB.

Le dossier comprend par ailleurs un bilan et des tableaux chiffrés.

Béatrice Jullien estime la présentation et le dossier intéressants, clairs et convaincants et s'intéresse aux questions sur les perspectives : le réseau des agences accueillant des MS, la mutualisation avec les DSA, l'alternance avec le master et aux objectifs auxquels elles répondent.

Murièle Fréchède explique que pour ce qui est des DSA, le sujet est de pouvoir se spécialiser et aussi obtenir la HMONP indispensable à l'ouverture d'une agence en limitant la durée totale des études. La MSP de 6 mois devrait être mutualisable avec le stage de DSA mais la production de deux mémoires resterait indispensable, les attentes de chacun étant très différentes. Pour ce qui est de l'alternance, l'idée est de rapprocher la formation des architectes de la profession, de montrer l'importance du projet professionnel.

Mirco Tardio insiste sur l'importance du travail d'évaluation de la formation et pour le développement du réseau des partenaires.

François Brouat précise que l'ENSA de Paris-Est a mis en place un dispositif de formation en alternance. Ce projet semble possible dès lors que la volonté et les moyens sont présents. Par ailleurs, une réunion du CROAIF avec les six ENSA d'Ile-de-France pour travailler sur ces sujets. Ets prévue en mai

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent la demande de renouvellement de l'habilitation de la formation conduisant à l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre à partir de la rentrée 2020-2021.

Décompte des votes

Votants : 17

Abstention(s) : 0

Pour : 17 (unanimité)

Contre : 0

4- Rapport d'activité 2018/19

François Brouat présente le rapport d'activité de l'année universitaire 2018-2019.

Cette année a été marquée par d'importants changements notamment, la mise en place des nouvelles instances de gouvernance de l'École et plus généralement de la réforme des statuts des ENSA...

C'était également l'année de l'évaluation de l'Ecole par l'HCERES, préalable à l'accréditation de notre établissement pour les cinq prochaines années.

Les nouvelles instances ont vu le jour au premier semestre 2019, à la suite des élections qui ont marqué un profond renouvellement des représentants des enseignants et du personnel administratif et technique. Jean-François Renaud a été élu à la présidence du Conseil d'administration, Solenn Guevel à la présidence de la CFVE et préside également le CPS, Guy Lambert a été élu à la Commission de la recherche et est vice-président du CPS.

Ces instances se sont réunies rapidement et régulièrement, à des rythmes différents bien sûr car leur rôle n'est pas le même mais elles ont marqué une réelle mobilisation des élus, enseignants, personnels administratifs et techniques et étudiants.

Les commissions thématiques ont également été renouvelées et ont permis à des enseignants qui n'avaient pas de responsabilités précédemment, de s'engager ; elles sont le lieu d'une collaboration fructueuse entre les services administratifs et les enseignants. Cinq commissions ont été mises en place : Vie de l'Ecole, Diffusion de la Culture architecturale, International, Valorisation de la politique documentaire et Métier. Cette dernière commission devra travailler sur le rapport entre l'enseignement et le contexte économique, social et professionnel dans lequel évoluent les architectes, qui a est au cœur de notre réflexion stratégique pour les années qui viennent.

Ces instances ont pris toute leur part dans l'organisation des concours de recrutement des enseignants, qui, pour la première fois, étaient de la responsabilité des écoles. Cela a été un très gros travail pour les enseignants impliqués, élus des instances, membres et présidents des jurys mais aussi pour les services et notamment le service des ressources humaines. Grâce à cet engagement de tous, ce processus s'est déroulé au mieux.

Ces recrutements ont abouti à la nomination de 6 nouveaux enseignants titulaires par création d'un poste de professeur en TPCAU (Patrick Henry) et le recrutement de maîtres de conférences titulaires en lieu et place d'associés (Nicolas André, Luis Burriel Bielza et Augustin Cornet, en TPCAU et Anne-Charlotte Depincé et Gilles Marrey en ATR) pour la rentrée 2019.

Grâce aux dispositions nouvelles, trois professeurs émérites ont été nommés : David Elalouf, Pierre-Louis Faloci et Francis Nordemann.

La procédure d'évaluation qui s'est poursuivie tout le long de l'année avec les auditions par les experts de l'HCERES à la suite des rapports sur la recherche et sur la formation et la gouvernance de l'établissement, le rapport de l'HCERES, les observations de l'Ecole sur la forme puis le rapport définitif et ses observations sur le fond enfin, la constitution, sur ces bases du dossier d'accréditation.

Au-delà du rapport lui-même qui renvoie l'image d'une école très solide dans son fonctionnement, sur ses missions d'enseignement et de recherche et son rayonnement, la procédure qui a duré de longs mois, a permis de faire un travail de réflexion collective sur les missions et les priorités à moyen et long terme à dégager. Ce travail a été à la fois passionnant et très utile. L'Ecole dispose désormais d'une feuille de route claire pour les années qui viennent.

L'année a également été marquée par les travaux préparatoire à la création d'une nouvelle formation, le mastère © spécialisé Architecture et scénographies, sous la responsabilité de Nicolas André, en collaboration avec l'Ecole Camondo qui porte à cinq les formations de spécialisation post master délivrées par l'Ecole.

La célébration du cinquantenaire de la création de l'Ecole, 1969-2019, a été préparée tout au long de l'année, notamment en concevant un nouveau site Internet et en adoptant une nouvelle charte graphique.

Cette année 2018-2019 aura donc, au travers du travail d'évaluation et de rédaction du plan stratégique de l'Ecole et la mise en place d'une réforme structurelle majeure, jeté les bases sur lesquelles se bâtiront les cinq prochaines années.

Patrick Bloche rapporte les échanges qu'il a eu avec Christine Leconte, Présidente du CROA d'Ile-de-France sur les liens entre l'HMONP et la préparation aux métiers, à la vie professionnelle des architectes.

François Brouat précise que l'articulation et le développement des formations, de la mise en situation professionnelle, des stages, sont au cœur de la conception du projet stratégique.

Pour Jean-François Renaud, deux axes stratégiques se dégagent qui articulent la formation directement avec le monde réel : les conditions du projet et la fabrication du projet. Il s'agit de donner aux étudiants le goût et les arguments pour défendre les missions complètes de l'architecte, notamment sans abandonner la matérialité du métier.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°4 :

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2018/2019 présenté par le directeur.

Décompte des votes :

Votants : 17

Abstention(s) : 0

Pour : 17 (unanimité)

Contre : 0

(départ de JY Bohbot, pouvoir donné à P. Tchamtchian).

5- Soutien pour la participation aux Archipiades 2020 à l'association étudiante Bellasso

Le Président donne la parole à Florence Ibarra qui rappelle que la participation aux Archipiades, rencontre sportive annuelle internationale, est assurée pour l'Ecole par Bellasso. L'aide de l'Ecole pour mener à bien ce projet annuel a été intégrée au soutien de l'Ecole au regard des frais régulièrement induits tels matériels, maillots etc. (validé en CA de mars 2019).

Par ailleurs, l'Ecole apporte une aide correspondant aux frais de transport des étudiants lorsque la manifestation est organisée hors de la région parisienne, évaluée au cas par cas. Ainsi, en 2019, l'organisation des Archipiades à Lille avait motivé une aide de 3 000 € correspondant au coût de location de deux cars.

Les Archipiades 2020 étant une nouvelle fois organisées à Lille-Tourcoing du 30 avril au 3 mai et le coût de transport étant évalué à 3 360 € pour la location de deux cars aller et retour, il est proposé d'accorder une aide spécifique à Bellasso correspondant au coût de la location des deux cars pour emmener à Lille les étudiants participant aux Archipiades.

Alexandre Araujo, élu étudiant qui est aussi Président de Bellasso, ajoute qu'il n'a, à ce jour, aucune information quant à la tenue ou non de l'événement au regard de la situation sanitaire. La participation était estimée à 118 étudiants (capacité de 2 autocars) et déjà 100 se sont inscrits (1 euro de participation symbolique). A la demande des administrateurs, il précise qu'en 2019, 1500 étudiants de toutes les ENSA ont participé aux Archipiades et que Paris-Belleville est arrivée 11^{ème} sur 20 au classement général, et 1^{ère} au volley.

Une délibération est proposée au conseil d'administration, son exécution ne sera mise en œuvre que si les Archipiades 2020 ont lieu :

Délibération n°5 :

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve l'octroi d'une aide spécifique de 3 360 € correspondant au coût de la location des cars pour le transport des étudiants participants aux Archipiades 2020 organisées à Lille.

Décompte des votes

Votants : 13 (A. Araujo ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

6- Soutien au festival Bellastock 2020

Jean-François Renaud donne la parole à Florence Ibarra qui rappelle que l'école soutient Bellastock depuis sa création. Bellastock organisera son festival annuel d'architecture expérimentale du 16 au 19 juillet 2020 sur le site du CAAPP (Cluster Art, Architecture, Patrimoine et Paysage) à Evry-Courcouronnes, futur lieu d'enseignement par l'expérimentation. 78 étudiants de l'Ecole y participeront. Le soutien demandé est de 90€ par étudiant, et non de 70, comme les années précédentes, ce qui ne modifie pas le montant total, soit 7 000 €.

L'Ecole accueille et soutient le cycle de conférences sur la thématique *S'implanter (se) planter* qui prépare ce festival tout au long du mois de mars. Comme l'année précédente, il est proposé de participer à hauteur de 2 000 € aux frais engagés pour ces conférences.

Antoine Aubinais, co-directeur de Bellastock, précise que la Mairie d'Evry-Courcouronnes a acquis le site de la Maison Sainte Geneviève qui accueillera le CAAPP et commandé une étude de faisabilité. L'idée est d'intégrer un lieu d'expérimentation en design, art, architecture, patrimoine, paysage ouvert aux Ecoles d'architecture à ce qui sera aussi un Cluster d'entreprises. Le ministère de la culture soutient ce projet.

Trois années de préfiguration sont prévues. Les installations réalisées lors du Festival sont destinées à être durables et l'encadrement sera plus important que les années précédentes, ce qui justifie le montant plus important de la participation à ce qui sera une véritable école à ciel ouvert.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°6 :

Le conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention avec l'association Bellastock concernant le festival 2020, et accorde une subvention de 9 000 € à ce projet afin de permettre la participation de 78 étudiants de l'Ecole et de soutenir le cycle de conférences associé.

Décompte des votes

Votants : 13 (A. Aubinais ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

7- Questions diverses :

• Mobilisation des ENSA

Les documents suivants ont été adressés aux administrateurs :

- Courrier des collèges des Directeurs et des Présidents de CA du 19/02/2020,
- Lettre de l'UNEAP-collège des élus étudiants du 20/02/2020,
- Courrier de la Directrice de l'architecture du 18/02/2020,
- Courrier du Ministre de la culture aux Directeurs et Présidents de CA des ENSA du 5 mars 2020.

Jean-François Renaud explique que depuis le dernier conseil d'administration fin novembre beaucoup d'événements ont eu lieu et un mouvement de revendication s'est développé avec cette particularité d'être commun aux 20 écoles. La mobilisation a conduit à des actions fédérées des directeurs, des présidents des conseils d'administration, des présidents de CPS avant la journée du 5 mars. Il rappelle la chronologie : Le point de départ a été la lettre commune adressée au ministre des 20 directeurs et 20 présidents de CA à l'invitation du collège des directeurs mi-décembre. A la suite de cette action les présidents de CA se sont organisés en collège. Ensuite, le sujet de la prime de 500 euros non octroyée aux agents des ENSA a provoqué une motion du Conseil d'Administration.

Le 4 février dernier, une rencontre du collège des directeurs et des présidents de CA s'est tenue sur proposition de la DGP et la nouvelle directrice de l'architecture, Aurélie Cousi, qui venait de prendre ses fonctions. Un courrier du collège des présidents de CA a été adressée au ministère le 19 février.

Enfin, le collège des étudiants élus ont écrit au Ministre le 20 février et l'Ordre des Architectes a publié une lettre ouverte.

Ces actions ont conduit à une mobilisation progressive importante des communautés de l'Ecole et de l'ensemble des ENSA. Deux Assemblées Générales de l'Ecole ont été organisées et une Assemblée générale inter-ENSA s'est tenue le 28 février à Paris-Val-de-Seine. Il fait également remarquer que les échanges dans les assemblées générales furent de très belle qualité et qu'il en est ressorti une forte solidarité. Une journée d'action inter-ENSA a été décidée pour le 5 mars, un cortège ENSA accompagnant la mobilisation des universités autour de la recherche.

Les retours du ministère se sont manifestés dans deux courriers : le 18 février, tout d'abord par une lettre d'Aurélie Cousi adressée aux directeurs, puis par une lettre du Ministre de la culture aux directeurs et présidents de CA le 5 mars. Elles prenaient toutes deux acte d'un certain nombre de difficultés, tant en terme de moyens humains que de moyens financiers. Elles annonçaient une série d'actions à mener. En effet, une mission d'expertise a été confiée à deux inspecteurs de l'administration sur les moyens à mettre en œuvre en matière de recrutement, de déploiement des moyens et les moyens immobiliers.

La question se pose de savoir quels sont les moyens d'action à trouver au regard des promesses, à ce stade évasives du ministère : aucune date n'est donnée pour la création des postes d'enseignant, ni sur la publication des postes vacants d'ATS. Il propose donc de maintenir un niveau de revendication. Concernant le blocage de la procédure Parcoursup : l'assemblée générale du 19 février à Belleville a voté contre cette proposition. Cependant, de ce contexte a émergé l'idée que si les moyens continuaient de se réduire une pression sur le ministère serait exercée par une abstention totale de vote des instances.

Alexandre Araujo souhaite préciser que la lettre ouverte signée des élus du collège des étudiants au Ministre n'a pas recueilli le consentement des élus de Paris-Belleville (élus du Conseil d'administration comme du Conseil Pédagogique et scientifique), qui n'en ont pas même eu connaissance et ont encore moins participé à sa rédaction. Ils en ont été informés a posteriori. Pour lui, ce courrier est surprenant car son contenu est très fort mais n'est pas le reflet de ce qui se passe au sein de notre école et ne correspond pas à la pensée de ses étudiants. Il ignore qui a participé à la rédaction, il ignore ce qu'est ce collège des élus. Il questionne la pertinence d'une réponse à adresser afin d'éviter les confusions.

Solenn Guével confirme les propos d'Alexandre Araujo, ayant eu connaissance de réactions identiques dans d'autres écoles.

Béatrice Jullien souligne l'effet positif des actions menées et la forte présence des ENSA dans la manifestation du 5 mars. La cohésion est importante ce qui est rare, sa visibilité doit encore être développée.

M. Bloche intervient pour dire l'espoir que cette mobilisation exceptionnelle des 20 ENSA donne à voir, il encourage à la poursuivre car elle révèle une belle vitalité. Il est en revanche quelque peu au désespoir à la lecture de la lettre du ministre, car il rappelle que depuis 2013 tout avait déjà été posé, diagnostiqué. La réflexion, les études sur l'enseignement de l'architecture sont abouties. Nul besoin de relancer des réflexions, on sait ce qu'il faut faire. Mais il faut avoir les moyens de ses objectifs, assurer les engagements qui existent vis-à-vis des étudiants, à la hauteur du respect qu'on leur porte.

M. Tchamitchian souhaite s'exprimer sur le mouvement suscité par la Loi Pluriannuelle Pour la Recherche. Il se déclare consterné pas le mouvement hostile à cette loi qui permettra de mobiliser des budgets très importants en faveur de la recherche. Il y a plusieurs enjeux : celui des moyens, celui de la carrière des personnel (salaire minimum) et aussi un enjeu en matière de financement de contrats. Sur ce point, qui est un levier de stratégie d'établissement, il explique qu'aujourd'hui le taux de succès des réponses aux appels d'offre est faible, ce qui veut dire que beaucoup trop de temps est vainement consacré à leur préparation. Frédérique Vidal, la Ministre chargée de la recherche, souhaite que ce taux passe à 30 % et que les frais de gestion soient couverts par un fond mutualisé. Par ailleurs, le volet doctoral a pour objectif d'aboutir au financement de tous les doctorats. Pour lui, les ENSA devraient être concernées par ces dispositifs. Il s'agit d'une Loi budgétaire importante, dont l'examen en première lecture est programmé avant l'été.

François Brouat confirme que les grands sujets de l'enseignement supérieur des 15/20 dernières années n'ont pas concerné les ENSA.

Béatrice Jullien se déclare peu au fait de ce projet, elle en avait compris que les financement iraient à l'ANR plutôt qu'aux laboratoires. François Brugel s'avoue perdu Comment enseigner ? Avec quel statut d'enseignant-chercheur ? Comment anticiper l'évolution professionnelle à 5 ans. Il pense indispensable d'avoir à la fois un horizon et des moyens.

François Brouat indique que dans la lettre initialement adressée au ministre, il était clairement demandé de sortir du raisonnement budgétaire annuel et de se doter d'une véritable vision prospective à long terme sur ce que doit être l'enseignement de l'architecture. Il partage les réflexions de Patrick Bloche sur les travaux déjà réalisés. Le sujet est effectivement de savoir quels architectes on souhaite former, quel enseignement on veut porter. Le ministère ne porte pas ces questions.

Anabel Mousset fait remarquer que ni dans la lettre d'Aurélie Cousi ni dans la lettre du ministre il y est question d'annonces sur les moyens, sur les dates. Il ne faut pas minimiser les limites atteintes des administratifs à travailler dans ces conditions.

M. Bloche abonde cette vision en ce qui concerne les aspects administratifs des ENSA, les moyens manquent et la charge des ATS est trop lourde, sans perspective d'amélioration. Ces difficultés ne semblent pas être vues selon ce qui apparaît dans le courrier du ministre et celui d'Aurélie Cousi.

Pour Patrick Bloche, un des problèmes des ENSA est de dépendre du ministère de la culture, dont on constate l'appauprissement. Le ministère de l'Enseignement Supérieur doit s'impliquer. La difficulté est la même avec l'Education Artistique et Culturelle, pour laquelle le ministère de la culture ne peut pas agir sans celui de l'Education Nationale.

- **Inscription des nouveaux doctorants à la rentrée 2020 :**

François Brouat explique ce point qui a été vu en CPS le 9 mars. La création de l'Université Gustave Eiffel qui regroupe en son sein l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, l'ENSA Ville et territoires-Paris-Est, l'Ecole nationale de géographie et l'IFFSTAR, entraîne un certain nombre de modifications du regroupement universitaire auquel nous sommes liés et notamment le repositionnement de la COMUE Université Paris-Est.

Il a été décidé, d'une part, de maintenir les écoles doctorales sans modification, rattachées à UPE ; d'autre part, la récupération de la diplomation du doctorat par les établissements qui le délivraient pour leurs étudiants, avant la création d'UPE : Université Gustave Eiffel, Université de Paris-Est-Créteil, Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

Deux questions se posent donc à nous : d'une part, quelle sera l'institution qui diplômera les doctorants actuellement inscrits à UPE. Nous avons souhaité que les doctorants inscrits à UPE demeurent diplômés par UPE ; d'autre part, se pose la question de qui diplômera les doctorants inscrits par Paris-Belleville à l'Ecole doctorale Ville, transports, territoires à compter de l'année universitaire 2020-2021 ? Cette dernière question est à l'ordre du jour de la réunion du CPS du 9 mars. La solution de continuité est le choix d'une diplomation conjointe par UGE et l'ENSA de Paris-Belleville. Pour l'avenir, d'autres possibilités ont été ouvertes lors de la réflexion collective lancée à ce sujet.

Pour Solenn Guével, la question est de savoir quelles seraient les modalités d'accueil à UGE.

Philippe Tchamitchian indique que le CNESER, réuni la veille, a voté favorablement au retour de la diplomation dans les établissements (école des Ponts, école vétérinaire...) en alternative à la diplomation conjointe (situation de l'ENSA de Paris-Belleville). Par ailleurs, il n'y aura pas de changement pour ce qui se déroule entre l'inscription et la diplomation. La COMUE, via son Département des études doctorales, assure le suivi administratif des doctorants, les formations qui leur sont offertes etc. Viendra s'ajouter ce que les établissements souhaitent développer en propre mais qui ne se substituera pas à ce que la COMUE réalise. Dans les années futures, l'évolution viendra de la création des Ecoles de Recherche.

Actuellement, l'ordre de grandeur du coût d'un doctorant pour la COMUE est de l'ordre de 1500 euros annuels. A l'avenir, le risque est que les établissements aient à assurer ce financement.

Guy Lambert résume le questionnement actuel : il s'agit de savoir quel est le rapport coût/service dans le rapport de l'Ecole avec UGE.

Pour François Brouat, la question est celle du type de rapports que l'Ecole établira avec UGE, en relation avec l'ENSA de Paris-Est qui est dans une position différente, autour d'un pôle architecture. Par ailleurs, il précise que l'habilitations de l'ENSA sera soumise au CNESER en juillet.

- **Mise en place d'un Contrat d'Objectifs et de Performance avec le ministère de la culture**

François Brouat indique que le ministère de la culture met en place des COP avec les ENSA selon un calendrier qui est calé sur celui des vagues des évaluations. La moitié des écoles ont déjà établi un COP et celui de Paris-Belleville devrait donc voir le jour d'ici fin 2020. Il souligne que le passage de Contrats d'Objectifs et de Moyens aux Contrats d'Objectifs et de Performance opéré par le ministère rend ce processus forcément beaucoup moins opérationnel. Cette démarche est toutefois intéressante pour l'Ecole et il se propose de la mener en ciblant les sujets les plus stratégiques. A ce jour, une seule réunion s'est tenue sur ce chantier avec le ministère.

L'objectif annoncé est de signer ce contrat en marge du conseil d'administration de novembre. C'est un souhait du ministère que de créer un moment formel impliquant le Conseil d'Administration.

- **Accréditation HCERES**

François Brouat indique que le rapport a été reçu la semaine dernière. L'avis est favorable et l'accréditation sera soumise au CNESER en juillet prochain. La correction d'erreurs factuelles ainsi que des observations peuvent être formulées d'ici au 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Président
Jean-François Renaud

